

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-438

**Plan façades - Ravalements de façades dans le secteur
piétonnier - Exonération des droits d'occupation du domaine
public**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Espaces Publics

Plan façades - Ravalements de façades dans le secteur piétonnier - Exonération des droits d'occupation du domaine public

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 4 février 2013, le Conseil municipal a exonéré de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation délivrée pour la réalisation de travaux prescrits dans le cadre du plan façade (rues Ricard, Victor Hugo, Brisson, Mathurin Berthomé, du Temple, des Cordeliers, du Donjon, Hôtel de Ville (partie basse), les places des Halles, du Pilori, Amable Ricard et du Temple).

Cette exonération concerne notamment toute autorisation d'accéder avec un véhicule en zone piétonne ainsi que les autorisations de stationnement des véhicules, élévateurs et autres engins de chantier mais également les échafaudages, compresseurs, goulottes, dépôts de matériaux, échelles ou palissades de chantier.

Depuis le mois de septembre dernier, la Ville de Niort a adressé les premières injonctions de travaux relatives au plan façade sur le nouveau périmètre suivant : rue Saint-Jean (partie piétonne), rue du Rabot, rue Sainte-Marthe, rue du Petit Saint-Jean, rue de l'Herberie, rue Henri Clouzot.

Il convient donc d'étendre l'exonération des droits d'occupation du domaine public à ces rues pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre du plan façade de ce périmètre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer de droits d'occupation du domaine public les bénéficiaires d'une autorisation pour le ravalement de façade des immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini dans le plan annexé.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX